

**République Française**  
**COMMUNE DE SIGEAN**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

**présents : 22**  
**votants : 25**  
**en exercice : 29**

L'an deux mille vingt cinq  
Le lundi 31 mars à 18 heures 30  
Le Conseil municipal de SIGEAN  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
en mairie, sous la présidence de Didier MILHAU maire-adjoint

Date de convocation du Conseil municipal le mardi 25 mars 2025

**Objet :**

Contractualisation avec  
les associations  
percevant une  
subvention supérieure à  
23 000 €, et attribution.  
MJL

**Présents :** Didier MILHAU ; Régine RENAULT ; Gilles FAGES ; Laure TONDON ; Pierre SANTORI ; Cécile BARTHOMEUF ; Yves YORILLO ; Colette ANTON ; Cédric CARBOU ; Sylvie LASSERRE ; Stéphane SANTANAC ; Lucie TORRA ; Serge DEIXONNE ; Ghislaine RAYNAUD ; Marcel CAMICCI ; Carlo ATTIE ; Jacqueline PATROUX ; Clélia PI ; Florian FAJOL ; Jean-Michel LALLEMAND ; Michel SANTANAC ; Jérôme BRUIN

**Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales :** Jean-Luc MASS par Yves YORILLO ; Claudette PYBOT par Régine RENAULT ; Angélique PIEDVACHE par Gilles FAGES

**Absents :** Julien RIBOT ; Isabelle PINATEL ; Brigitte CAVERIVIERE ; Michel JAMMES

**Secrétaire de séance :** Lucie TORRA

**Le Président expose :**

**L'association Maison des Jeunes et des Loisirs de Sigean (MJL)** ayant pour objet l'organisation et la promotion de toutes activités sportives, physiques, culturelles, éducatives, de spectacles et de loisirs a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 57 000 €

A l'appui de cette demande au titre de 2025, l'association a adressé un dossier comprenant les informations sur l'association ainsi que sur la réalisation effective et conforme de la convention d'attribution de subvention de l'année 2024.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé de renouveler la convention relative à l'attribution d'un concours financier au titre de 2025 et d'accorder à l'association Maison des Jeunes et de Loisirs de Sigean une subvention d'un montant de 57 000 Euros.

**Le Conseil municipal,**

**Oùï l'exposé de son Président,**

**Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 14 mars 2025**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés :**

Accusé de réception en préfecture  
011-211103791-20250331-DEL-2025-014-DE  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

**MISE EN LIGNE LE 09-04-2025**

- **Prend** connaissance de la convention relative à l'attribution d'un concours financier au titre de 2025 à la MJL pour un montant de 57 000 €
- **Approuve** ladite convention
- **Autorise** la signature par le Président et son exécution
- **Dit** que la dépense sera imputée à l'article L 65748 du budget primitif 2025.

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu  
De sa transmission en Préfecture le 01/04/2025  
Et de la publication le 09/04/2025  
Réception en Préfecture le 01/04/2025

**Le Maire,  
Michel JAMMES**



Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,

**Le Maire-adjoint  
Didier MILHAU**



**La secrétaire de séance  
Lucie TORRA**

Handwritten signature of Lucie TORRA.